

Assurance-salaire

Pour compléter cette protection en cas d'incapacité prolongée, les employés peuvent assurer leur salaire pour une période d'un an à cinq ans. Cette assurance est personnelle; chaque employé qui la désire adopte le plan de son choix et peut la garder s'il quitte la compagnie.

Associations des Employés

Depuis plusieurs années, il existe au journal "Le Droit" et au poste CKCH des associations des employés. Ces deux associations auxquelles chaque employé fournit une légère contribution hebdomadaire ont pour but de promouvoir la bonne entente et la cordialité parmi le personnel. Elles sont administrées par des comités élus chaque année par les employés eux-mêmes. Entre autres activités, elles présentent au nom de tous des marques tangibles de sympathie aux employés éprouvés par le deuil, un présent approprié à ceux qui se marient, reçoivent la visite de nouveaux-nés ou se voient cloués au lit par la maladie; elles organisent aussi de temps à autre des fêtes pour les employés ou les plus jeunes de leurs enfants. Quelques jours avant Noël, on prépare une fête du genre et l'employeur fournit des cadeaux pour tous les petits de huit ans et moins.

L'Équipe

Depuis 1956, le personnel possède son propre mensuel "L'Équipe". C'est un petit journal de boutique qui tient les employés et leurs familles au courant des événements grands et petits concernant l'entreprise et son personnel. Chacun peut y collaborer et démontrer ses talents de journaliste.

Nouveaux immeubles "Le Droit" et CKCH

Le Syndicat d'Oeuvres Sociales Liée, se fait un devoir de toujours chercher à améliorer les conditions de travail de ses employés. Lors de la construction des immeubles des rues Rideau et Laval, il s'est efforcé de donner à chacun un local confortable, bien chauffé, bien éclairé et bien aéré, où il fait bon travailler. L'employeur espère qu'en retour les employés donneront toujours le meilleur de leur rendement. Ils seront du reste les premiers à en bénéficier.

5 - Règlements

Les heures d'arrivée et de départ varient avec chaque service; mais aucun employé n'est dispensé de les observer.

Personne ne peut s'absenter de son travail à moins d'une autorisation de son chef de service.

Il appartient aux chefs de service d'organiser et diriger leurs services respectifs. Les employés doivent suivre leurs directives en tous points. En cas de malentendus, ils sont priés d'en référer au chef du personnel.

La propreté dans les bureaux et ateliers dépend grandement des employés qui y travaillent. On demande donc à chacun de bien entretenir son coin respectif.

Il est difficile de travailler dans le bruit et le désordre. Le silence n'est pas de rigueur, mais il convient d'éviter les conversations inutiles, les cris et les rires trop bruyants.

Les clients et les étrangers qui viennent dans nos bureaux et ateliers jugent l'entreprise d'après la tenue des employés. Chacun doit se montrer courtois et serviable.

Les téléphones distribués dans les divers services doivent servir aux fins de la compagnie. Les appels personnels doivent être approuvés par les chefs de service et ne doivent en rien nuire au travail ni aux affaires de la compagnie. Il en est de même pour le système d'intercommunication.

Les meubles, les machines et tout le matériel dont disposent les employés pour l'accomplissement de leur travail ne doivent pas servir à des fins personnelles. Tout employé qui utiliserait pour ses propres fins la papeterie ou autre bien de la compagnie est passible de suspension immédiate et même de renvoi.

Seuls l'employeur, l'association des employés et les syndicats peuvent se servir des tableaux. Les employés qui voudraient afficher une note quelconque doivent en demander la permission au chef du personnel.

Il est strictement défendu aux employés de faire usage de boissons alcooliques et de bière dans l'immeuble.

Il est également défendu de s'adonner aux jeux de hasard dans les immeubles de la compagnie, en tout temps.

L'employeur n'a pas à s'immiscer dans les affaires personnelles des employés. Mais comme la réputation des employés se reflète souvent sur leur travail et sur la compagnie elle-même, l'em-